Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Droits liés aux enfants : l'Agirc-Arrco organise plus de 1 000 rendez-vous en Paca pour faire le point sur sa retraite



Un congé parental, un passage à temps partiel ou une interruption d'activité peuvent influer sur les droits à la retraite. Pourtant, les dispositifs qui permettent de prendre en compte la naissance, l'adoption ou l'éducation d'un enfant restent encore trop méconnus. Pour accompagner au mieux les parents dans la compréhension de leur situation, l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, propose, jusqu'au 27 novembre 2026, plus de 1 000 rendez-vous personnalisés et gratuits en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Inscriptions depuis le site rencontres-retraite.fr.

Congés parentaux, trimestres, majorations : les impacts diffèrent selon la situation de chacun

Les assurés ayant eu des enfants peuvent bénéficier de droits spécifiques pour la retraite. À l'approche

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

de leur départ, ils s'interrogent sur les effets des périodes d'interruption ou de réduction d'activité, liées à une naissance ou à une adoption, dans le calcul de leur retraite.
Le nombre de trimestres attribués au titre des enfants, la prise en compte d'un congé parental ou d'une période de travail à temps partiel, les éventuelles majorations de temps ou de pension, les modalités de partage de certains trimestres entre les parents : les dispositifs autour de la parentalité sont multiples.

> « La parentalité peut avoir des effets durables sur les parcours professionnels et, par conséquent, sur les droits à la retraite. »
>
> *François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco*

Selon la situation familiale et professionnelle de chacun, ils peuvent avoir des incidences différentes sur la retraite. A titre d'exemple, près de 22 000 assurés ont obtenu des points Agirc-Arrco au titre de leur congé parental d'éducation en France en 2025.
« La parentalité peut avoir des effets durables sur les parcours professionnels et, par conséquent, sur les droits à la retraite, explique François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco. Pourtant, beaucoup de parents ignorent encore ce qui a été pris en compte dans leur dossier ou les démarches qu'il leur reste à effectuer. Cette nouvelle édition des Rencontres retraite est l'occasion pour de nombreux parents de faire un point sur leur situation avec un conseiller et d'obtenir des réponses adaptées à leur parcours ».

Plus de 5 millions de retraités Agirc-Arrco bénéficient d'une majoration liée aux enfants
Les droits liés aux enfants concernent plusieurs millions de retraités. Fin 2024, parmi les 14 millions de retraités de l'Agirc-Arrco, plus d'un tiers bénéficiait d'une majoration pour enfants nés ou élevés.
La majoration temporaire, accordée sous certaines conditions lorsqu'un assuré a encore un enfant à charge au moment de son départ à la retraite, concernait quant à elle 210 383 retraités.
La majoration temporaire, accordée sous certaines conditions lorsqu'un assuré a encore un enfant à charge au moment de son départ à la retraite, concernait quant à elle 210 383 retraités.

L.G.

Les Rencontres retraite en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 20 minutes pour comprendre sa situation
Les Rencontres retraite donnent la possibilité aux assurés de bénéficier d'un entretien personnalisé de 20 minutes avec un conseiller Agirc-Arrco, pour mieux comprendre leurs droits liés à la parentalité. Ce rendez-vous leur permettra d'identifier les éventuelles démarches à effectuer, de mettre à jour leur situation si nécessaire et de mieux anticiper leur départ à la retraite.
Au total, plus de 1 000 rendez-vous gratuits sont proposés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à distance ou dans l'un des 6 points d'accueil de la région (Avignon, Marseille, Digne-les-Bains, Nice, Gap et Toulon).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Ils se dérouleront chaque jour, jusqu’au vendredi 27 novembre, de 8h30 à 18h.